

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 OCTOBRE 2016

Date de convocation : 04/10/2016

Présents : Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mmes ALIGANT, MONTALESCOT, MM. RICHON, CANUS, MOINET, PISSIER, WATTEBLED, NORMAND, DUVAL.

Excusés ayant donné pouvoir : M. HANNIER, Mmes FOURNALES, DUBOURG, QUÉRÉ-JELINEAU, NATHIER,

Excusés : Mmes BECK-BOILEAU, LAFAYE, M. TARDY,

Secrétaire de séance : M. PISSIER

Avant que la séance ne soit ouverte, M. PANNAUD accueille Mme Anne-Marie TRICARD, présidente de l'Association « Les Amis de l'Asociacion Familia Bandistica de Neira », amicale Franco-Colombienne, qui souhaite présenter les actions de cette association

Mme TRICARD explique qu'à Neira, « petit village » de la Cordillère des Andes, en Colombie est né un projet de vie, autour de la musique destiné à structurer les jeunes tant au niveau individuel que sociétal et à tisser un lien social fort dans la communauté.

Ce projet s'appuie sur une pédagogie qui met en pratique le principe « un jeune à qui on donne un instrument ne prendra jamais d'arme ! jamais ! »

En 1977, naît, sur l'impulsion de Hernan BEDOYA, le programme départemental de bandas de Caldas, avec la création du premier orchestre de jeunes à Neira.

Sur 1500 élèves, (de 6 ans au bac), qui fréquentent le Lycée de Neira,

500 suivent la formation musicale de la banda. 9 sur 10 musiciens qui quittent la banda après leur bac, font des études supérieures, ou entament une carrière professionnelle.

L'Asociacion Familia Bandistica encadre et soutient la Banda. Elle est composée de parents, d'enseignants, d'élus.

Depuis 2003, La Chorale Humanitaire de Saintes, puis aujourd'hui « les amis de l'Asociacion Familia Bandistica » soutiennent ce programme de construction de la paix.

L'Alliance Française donne une bourse et l'ambassade française fournit des instruments.

Mme TRICARD aborde la possibilité d'un jumelage de coopération entre Chaniers et Neira.

Un stage de musique colombienne se tiendra les 13 et 14 Mai 2017 à Caen et du 23 au 25 Mai à Cambrai ce qui pourrait être l'occasion de faire venir du 15 au 23 mai une délégation sur Chaniers et Saintes.

M. PANNAUD indique qu'il a souhaité que Mme TRICARD vienne expliciter son dossier à l'ensemble des conseillers afin qu'ils aient les informations nécessaires pour pouvoir se positionner en toute connaissance lorsque cette question sera mise à l'ordre du jour lors de la préparation du budget 2017.

Mme TRICARD remercie le Conseil Municipal de l'avoir écoutée.

M. PANNAUD ouvre la séance.

### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2016**

M. PANNAUD demande au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 5 Septembre 2016

M. RICHON souhaite faire une remarque sur le compte-rendu du 25 Juillet 2016. En questions diverses, il a signalé que le terrain de foot est arrosé toute la journée. Or, il indique qu'il n'a pas demandé que le foot arrête cet arrosage complètement mais qu'il l'arrête pendant la journée ou qu'il modifie les horaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 Septembre 2016.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDA DE SAINTES**

M. PANNAUD rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 septembre dernier a délibéré sur une proposition de modification des statuts de la CDA suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) qui renforce l'intégration des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et en élargissant la liste de leurs compétences optionnelles.

Il n'y a aucun changement de fond mais les compétences sont revisitées.

La proposition de modification des statuts consiste à :

- réécrire les compétences obligatoires conformément à la nouvelle rédaction de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- procéder à un reclassement des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives étant devenues des compétences obligatoires.

M. GRAVELLE souligne le problème des zones communautaires au niveau de la compétence économique.

M. PANNAUD indique qu'en effet on est face à une situation ambiguë dans la mesure où d'une part la loi NOTRe interdit aux communes d'intervenir en matière économique et d'autre part la CDA ne prend pas les zones au titre de l'intérêt communautaire.

Les discussions pour l'instant n'ont pas encore eu lieu.

M. MOINET demande où en est le SCOT et combien de temps il faudra avant qu'il aboutisse.

M. PANNAUD indique qu'une réunion du Comité Syndical de la Saintonge Romane a lieu mardi 11 Octobre. En septembre, le SCOT a été refusé par le Préfet pour utilisation abusive du nombre d'hectares au titre des zones économiques et commerciales et un phasage qui n'est pas indiqué au titre des zones d'assainissement collectif alors que ce n'est pas de la compétence de la CDA et des CDC de Gémozac et Saint Porchaire mais du Syndicat des Eaux.

La Saintonge Romane rentre dans une négociation avec le Préfet pour tenter de valider le SCOT avant le 31 Décembre 2016. Si ce n'est pas le cas, le SCOT risque de ne plus être valide au titre du territoire par le fait que les CDC de Gémozac et St Porchaire étant réunies par l'intermédiaire de Saint Romain de Benêt, le territoire de la Saintonge Romane évolue. Il faudrait alors repartir dans des discussions longues autour de ce SCOT qui, tant qu'il n'est pas accepté, complique toute révision de PLU ou toute ouverture de zone commerciale.

M. DUVAL demande ce qui change en matière de collecte et traitement des déchets.

M. FOURRÉ indique qu'il s'agit d'une compétence obligatoire. M. PANNAUD précise que la CDA assure la collecte en régie et qu'elle a délégué le traitement au Cyclad de Surgères.

M. PANNAUD rappelle que la modification des statuts ne change en rien le service Ordures Ménagères.

M. FOURRÉ indique qu'il avait annoncé le passage à la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les communes de l'ex-Pays Buriard mais que cette décision a été repoussée.

M. PANNAUD souligne que le dossier « Ordures ménagères » est très complexe car il faut gérer le personnel en régie, collecter 60 000 habitants et les modifications sont très lourdes en mettre en place.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité donne un avis favorable à la modification des statuts proposée.

|  |
|--|
| <b>CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT - TRAVAUX d'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR ET CHEMINEMENTS, Route Départementale 131 entre la RN 141 et la VC « Chez Labbé »</b> |
|--|

M. PANNAUD rappelle que dans le cadre de la politique départementale d'aménagement de carrefours, la Commune a sollicité le Département pour les travaux d'aménagement des accotements de la Route Départementale N°131 entre le carrefour de Chez Labbé et celui de la RN 141, afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Il souligne que ces travaux étaient annoncés depuis 2 ans et repoussés pour des questions budgétaires départementales. Les services de la mairie viennent de recevoir le courrier d'acceptation et le projet de convention.

Le Conseil Départemental a modifié le mode de calcul des participations demandées aux communes pour les travaux sur les routes départementales puisqu'il ne s'agit plus seulement des interventions dans les agglomérations mais sur des aménagements des accotements, des trottoirs ...

Il rappelle que les travaux consistent à :

- conforter la zone 70 km/h en créant un îlot central à chaque extrémité
- créer des trottoirs
- buser les fossés
- séparer la chaussée du trottoir par un aménagement paysager pour permettre un cheminement des piétons en toute sécurité
- Modifier la courbe entre « Chez Commère » et « Chez Labbé »
- Mettre en place des améliorations hydrauliques (récupération des eaux pluviales, ...).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 110 410 € HT. La participation communale est fixée à 44 164 € HT soit 40% du montant prévisionnel des travaux.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie sera assurée par le Département et la maîtrise d'œuvre par la Direction des Infrastructures.

Une convention régissant les dispositions relatives à la participation financière de la Commune aux travaux précités doit intervenir avec le Département.

Si on veut que ces travaux soient déclenchés il faut que la Commune donne son accord sur la participation qui lui est demandée.

M. PANNAUD souhaite demander que la Commune procède au remboursement de sa participation en deux fois soit 22 000 € 2017 et 22 000 € en 2018.

M. RICHON demande si ces dépenses sont inscrites en fonctionnement ou en investissement. M GRAVELLE indique qu'il s'agit d'investissement mais que le Département récupère la TVA. M. PANNAUD fait remarquer que la participation de la commune est calculée HT.

M. PANNAUD indique que ces travaux font l'objet de 2 tranches. En ce qui concerne les travaux présentés, il s'agit de la tranche du rond-point jusqu'à Plaizac avec la sécurisation du secteur particulièrement dangereux au niveau de Chez Commère (Enterrement de réseaux, passage d'eau, trottoirs, arrêt bus).

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, à l'unanimité,

- donne un avis favorable aux travaux d'aménagement de la RD 131 entre la RN 141 et la VC « Chez Labbé » ;
- demande que le projet de convention à intervenir avec le Conseil Départemental, soit modifié comme suit : « la Commune s'engage à verser 50% de sa participation en 2017 et le solde en 2018 ».
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE - PRET DE 70 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

M. PANNAUD indique que la trésorerie de la commune permet de ne pas emprunter sur cet exercice car les travaux d'investissement ne sont pas encore réalisés et les factures n'interviendront qu'en 2017.

Il indique que le Syndicat Départemental de la Voirie a fait parvenir les nouvelles conditions bancaires proposées par la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux de voirie.

Compte tenu du taux proposé par le Syndicat de Voirie, il a paru intéressant d'emprunter.

La Commission des Finances propose de retenir un remboursement sur 5 ans au taux de 0.88 % pour une échéance semestrielle de 7 170.80 €.

Modalités : échéances constantes, amortissement progressif.

Frais de dossier : 70 €.

M. PANNAUD rappelle que les collectivités ne bénéficient pas de taux aussi avantageux que les particuliers.

Il a demandé à renégocier des emprunts auprès de 2 banques.

Une des banques propose un taux de 1.71% et l'autre pour un emprunt moins élevé un taux de 0.71 % mais avec un rallongement de la durée.

La Commission des Finances pourra étudier ce dossier.

M. DUVAL fait remarquer que si on n'emprunte pas on réalise moins d'investissements.

M. PANNAUD rappelle que le budget 2016 a été équilibré avec un emprunt de 150 000 €. Or, les travaux n'étant pas encore réalisés, cet emprunt n'est pas nécessaire maintenant. Cependant, comme il est proposé un taux intéressant, nous pouvons profiter de cette opportunité pour emprunter 70 000 € au titre de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 70 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne par le biais du Syndicat de Voirie, au taux de 0.88 % sur une durée de 5 ans remboursable par échéances semestrielles et mandate le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir.

**SYNDICAT DE VOIRIE : CONVENTION POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE RONSARD**

M. PANNAUD rappelle qu'il a été décidé de procéder à l'aménagement des abords de l'école Ronsard en vue de répondre aux normes d'accessibilité, de sécuriser l'accès en créant des cheminements et des parkings.

Il y a en effet une situation critique avec la circulation croisée de voitures, de piétons et de camions de livraison devant le groupe scolaire et la garderie.

Il indique qu'une circulaire de la Préfecture du 21 septembre appelle l'attention des maires sur la sécurisation des écoles contre le risque attentat.

Le Ministère de l'Intérieur met à disposition des communes une dotation en vue de subventionner ces travaux.

Ainsi, une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds de Prévention de la délinquance en vue de la sécurisation des deux groupes scolaires (clôtures, portail, vidéosurveillance, vidéo portier).

M. PANNAUD rappelle que la Commune a sollicité le Syndicat Départemental de la Voirie pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet, dont le coût est estimé à 118 000 € HT.

Aménagement de l'espace de la poste à la garderie : arrêt de bus, l'arrêt des voitures et clôture de l'école.

Cette mission se décompose comme suit :

Ingénierie

– Esquisse – Rémunération : 2 200 € HT

(Réunion de concertation avec l'Architecte des bâtiments de France, présentation de solutions d'aménagement, estimation du coût des travaux pour l'esquisse retenue).

– Projet - Exécution Assistance lors des opérations de réception

Définition et caractéristiques techniques des travaux à réaliser, estimation des travaux - Plans d'exécution, devis quantitatif, calendrier prévisionnel par corps d'état –

Organisation des opérations préalables à la réception des travaux, suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux, examen des désordres signalés, constitution du Dossier des Ouvrages Exécutés).

Rémunération 3540 € HT correspondant à 3% du montant de l'opération.

– Géolocalisation des réseaux souterrains - Rémunération : 2 160 € HT

- levé topographique - Rémunération : 800 € HT

Soit un total d'honoraires de 8 700 € HT.

Travaux

Les travaux seront exécutés par le Syndicat Départemental de la Voirie.

Il est proposé de signer la convention pour la conception et la réalisation des travaux de l'aménagement des abords de l'Ecole Ronsard à intervenir avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Il convient de signer des conventions avec le Syndicat de voirie pour, d'une part, la conception et la réalisation des travaux de l'aménagement des abords de l'Ecole Ronsard et, d'autre part, la mission de géolocalisation.

M. DUVAL demande comment ces 2 projets de sécurisation vont s'organiser car les véhicules entrent dans l'école.

M. PANNAUD indique qu'il y aura un accès protégé pour les piétons.

Une première esquisse a été faite pour le dépôt des demandes de subventions.

M. WATTEBLED demande si ce montant couvre les deux projets de sécurisation.

M. PANNAUD indique que ce montant concerne la sécurisation des abords. La sécurisation des lieux fait l'objet d'une seconde demande de subvention au titre du FIPD.

M. WATTEBLED demande si le centre de loisirs fait aussi l'objet de cette mesure.

M. PANNAUD indique que le dossier FIPD ne concerne que les écoles.

En ce qui concerne l'esquisse pour la sécurisation des abords de l'école elle sert de base à l'étude confiée au syndicat de voirie.

M. WATTEBLED : le projet de sécurisation doit être différent à l'école Pasteur puisque la garderie est de l'autre côté de la voie

Pour sécuriser complètement les abords de l'Ecole Pasteur il faut interdire le Chemin des Genêts à la circulation ce qui nécessitera de modifier le passage du bus scolaire.

M. RICHON demande quand est prévu le début des travaux.

M. PANNAUD indique que ces travaux doivent être réalisés sur une durée de 2 mois, pendant les vacances d'été. L'objet est aussi de mettre aux normes l'assainissement de l'école Ronsard.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions avec le Syndicat de voirie pour, d'une part, la conception et la réalisation des travaux de l'aménagement des abords de l'Ecole Ronsard et, d'autre part, la mission de géolocalisation

#### **PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

M. PANNAUD rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil, il avait été question d'accueillir un apprenti au sein des Services techniques, « Espaces verts » ce qui nécessitait l'avis favorable du Comité Technique Paritaire dont la réunion devait se dérouler le 4 Octobre.

Le CTP a fait parvenir son avis et il est proposé au Conseil de délibérer sur ce sujet et d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir.

Mme GRELET est la personne référente pour le suivre scolairement parlant, le tuteur de stage étant le directeur des services techniques.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'accueil d'un apprenti aux services techniques en vue de la préparation d'un CAPA « Jardinier Paysagiste » et autorise le Maire à signer le contrat d'apprentissage.

#### **PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT d'ASSURANCE GROUPE – RESULTATS DE LA MISE EN CONCURRENCE**

M. PANNAUD rappelle que par délibération du 7 Mars 2016 le conseil municipal a décidé de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le soin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée en se réservant la faculté d'y adhérer.

Le Centre de Gestion a fait parvenir les résultats de la mise en concurrence.

Le candidat retenu : GENERALI accompagné de SOFAXIS.

Les conditions et les taux sont identiques au précédent contrat soit un taux de 6.44 % applicable sur la masse salariale.

On note une légère baisse des frais du centre de gestion de 6.5 % au lieu de 7% dans le précédent contrat

M. RICHON fait remarquer qu'il s'agit du taux applicable à des collectivités de 30 à 49 agents alors que la Commune détient un nombre inférieur d'agents affiliés.

M. PANNAUD indique qu'il convient de procéder à une vérification auprès du Centre de Gestion.

#### **ADHESION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

M. PANNAUD fait part du courrier du 22 septembre dernier par lequel les Présidents du Conseil Départemental, de l'Association Départementale des Maires de France et le délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine ont décidé de promouvoir l'idée que les collectivités publiques doivent soutenir par une adhésion le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine. Selon un barème indicatif, le montant de l'adhésion pour les communes de 3000 à 5000 habitants est de 160 € minimum.

En raison de l'action menée par la Fondation du Patrimoine en faveur de la restauration de La Pietà, il est proposé que la Commune apporte son soutien par son adhésion à la Fondation.

Il propose de mettre un article sur le bulletin avant la fin de l'année afin que les personnes qui souhaitent faire un don pour la Pietà puissent bénéficier de la réduction d'impôt.

Il indique que le montant total des dons à ce jour est de 4005 € dont 1425 € par le biais de la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 160 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SUBVENTIONS AU TITRE DU FIPD**

M. PANNAUD rappelle la circulaire préfectorale en date du 21 Septembre concernant l'octroi de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour des opérations de sécurisation des Ecoles. Il a été décidé un abondement exceptionnel de crédits nationaux à hauteur de 50 millions d'euros en vue de la sécurisation des établissements scolaires.

Les dossiers de demandes de subvention devaient être déposés avant le 3 octobre 2016.

Taux de la subvention : de 20 à 80% du coût HT de l'investissement.

Il indique qu'une demande a été faite pour chaque groupe scolaire, en temps et en heure.

RONCARD :

Construction clôture (parpaings et palisse bois), mise en place d'un portail automatique et d'un portillon, installation d'un système de vidéo portier et d'un dispositif de vidéosurveillance des abords (coût total : 113 732 € HT).

PASTEUR :

Construction clôture (parpaings et palisse bois), installation d'un système de vidéo portier et d'un dispositif de vidéosurveillance des abords (coût total : 99 782 € HT).

M. PANNAUD précise qu'il a été demandé le montant maximum de subvention soit 80%.

Le Conseil Municipal prend acte des demandes de subventions.

### **INFORMATION DES CONSEILLERS**

M. PANNAUD explique qu'une réunion avait lieu cet après-midi avec le Préfet portant sur la sécurité tant des établissements scolaires que des campings.

Les correspondants sécurité sont débordés par toutes les demandes émanant des lycées et collèges.

M. PANNAUD indique que lors du prochain conseil, sera mis en délibération la discussion autour d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'ancien magasin Coop. Un acheteur s'est en effet positionné et il convient de savoir si la Commune est intéressée pour préempter.

M. PANNAUD rappelle qu'il a réuni l'ensemble des agriculteurs de la Commune pour discuter de l'arrêté préfectoral interdisant l'usage des produits phytosanitaires aux abords des établissements accueillant de jeunes enfants.

Il rappelle que l'école Pasteur est directement concernée par cet arrêté.

Actuellement sont concernés les viticulteurs et les arboriculteurs mais demain ce seront certainement les autres cultures.

Aujourd'hui ne sont concernés que les jeunes publics mais demain ce seront tous les types de publics.

Il souligne que l'agriculteur bien qu'il utilise des produits et des appareils homologués est considéré comme un pollueur.

Il convient donc que les agriculteurs communiquent différemment sur leurs pratiques.

Ainsi, l'arboriculteur du Maine-Allain avertit par SMS les propriétaires voisins avant chaque traitement.

M. PANNAUD indique qu'il a avancé l'idée d'organiser, avec les coopératives agricoles locales, une réunion publique mettant en avant les pratiques de traitement utilisées.

Les maisons de Cognac ont déjà fait cette démarche en matière de communication.

Ont été aussi abordées l'utilisation anormale de la voie publique et la remise en état des fossés et des mares.

Cette réunion a été particulièrement constructive.

M. WATTEBLED a été sollicité au sujet de la connexion mobile SFR. L'antenne de la Barette est en panne.

M. PANNAUD indique qu'il n'a aucune information à ce sujet de la part de SFR.

M. MOINET rappelle qu'il a demandé une réflexion sur l'acquisition du bâtiment de la Coop et demande si on a avancé sur ce dossier.

Il demande si on peut penser à Coup de Pouce en lui proposant soit le garage situé à côté du presbytère, la boulangerie ou le bâtiment de la Coop. Il souligne que cette association rayonne sur une soixantaine de kilomètres.

M. PANNAUD indique que le problème principal est la situation critique de ce bâtiment qui n'appartient pas à la commune mais qui le loue.

M. MOINET indique qu'en 2013 un projet, subventionné à 100%, avait été mené pour aménager le garage.

M. PANNAUD explique qu'il a mandaté Anne-Marie Fallourd et Gérard Pissier pour rencontrer Coup de Pouce. Trois solutions se présentent :

- remise en état du garage mais les 2 étages doivent être libérés L'espace ne sera pas assez grand.

- le bâtiment de la Coop pour lequel le conseil devra statuer lors de la réunion de novembre.  
- la boulangerie : Coup de Pouce a visité les lieux et il a été demandé aux services techniques d'étudier la remise en état des lieux et de les rendre éventuellement utilisables au titre de Coup de Pouce.  
L'objectif est de sortir l'association du local qu'elle occupe aujourd'hui et de redonner à l'évêché l'utilisation totale et complète de cet espace.  
La question est de savoir si on doit acquérir un local supplémentaire comme la Coop.  
M. PANNAUD estime que le local occupé n'est plus conforme. M. PISSIER indique qu'il y a un problème de sécurité évident.

M. DUVAL demande à qui appartient l'entretien de la Route des Vergers car il a constaté un affaissement important de la chaussée en venant de Fontcouverte avant l'intersection avec le Chemin des Ajoncs.  
M. PANNAUD indique qu'il s'agit de la RD 234 dont l'entretien incombe au Département qui est interpellé par les services.

M. DUVAL indique qu'un usager lui a demandé des précisions sur le tri des sacs noirs et comment ils étaient traités. M. FOURRÉ indique que les sacs noirs ne sont pas triés. M. PANNAUD indique que les sacs noirs sont soit incinérés soit enfouis.  
Les instructions sur le tri sont sur les documents distribués par la CDA.  
M. DUVAL indique que l'évolution est aussi de trier les sacs noirs et c'est ce qui se fait actuellement au Nord de Niort.

M. MOINET rappelle qu'il a réparé les feux tricolores au mois de juillet et il demande si on continue la démarche en démontant le mât supérieur qui est à présent inutile. M. PANNAUD indique qu'il convient de laisser le mât en l'état.

M. MOINET rappelle que la Commission Finances a demandé de surveiller les dépenses de chauffage et il souhaite savoir comment faire si ce n'est d'informer les utilisateurs qu'il faut chauffer avec les portes fermées. Or, il ne lui appartient pas de faire cette démarche.  
Mme FALLOURD lui demande de faire passer un questionnaire qu'elle communiquera aux associations.

M. MOINET demande ce qu'il en est de l'audit sur les économies d'énergie. Il semblerait que l'ADEME ne donne plus de subvention.  
M. PANNAUD indique que l'étude n'est pas terminée.  
Il fait remarquer que la Région a changé sa politique et ce qui était valable hier ne l'est plus aujourd'hui.

M. MOINET souhaite répondre à une question de Mme QUERE-JELINEAU : comment faire pour avoir une pleine connaissance des sujets lorsque cela n'apparaît pas dans la note de synthèse ?  
La solution est de se déplacer en mairie et d'assister aux commissions.  
M. DUVAL répond qu'ils se déplacent régulièrement.

La séance est levée à 22h 55

Le secrétaire de séance,

Gérard PISSIER